VILLE DE
LA VERRIÈRE

Demande de duplicata du livret de famille

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil : du livret de famille.

Champs obligatoires
Vos coordonnées?
Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Courriel
Téléphone

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Objet de la demande

Nature du livret
- ○ Livret de parents communs
- ○ Livret d'époux (duplicata)

Type de demande
- ○ 1re demande
- ○ Duplicata
- ○ Mise à jour

Motifs

- ○ Naissance du premier enfant
- ○ Perte, vol ou destruction du premier livret
- ○ Époux ou parent dépourvu de livret (divorce, séparation)
- ○ Adoption d'un enfant
- ○ Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret (Restituer obligatoirement le 1er livret)
- ○ Rectification
- ○ Autre

Préciser

Pièce d'identité

Choose a file Transférer

1 seul fichier.
Limité à 2 Mo.
Types autorisés : gif jpg jpeg png odf pdf.

Justificatif de domicile

Choose a file Transférer

1 seul fichier.
Limité à 2 Mo.
Types autorisés : gif jpg jpeg png odf pdf.

Epoux ou père

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédé

- ○ oui
- ○ non

Date de décès

Epouse ou mère

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédée

- ○ oui
- ○ non

Date de décès

Mariage

Lieu du mariage

Date du mariage

Nombre d'enfants - Aucun(e) -

Enfants

Re-order	Nom

Nom

Ajouter

Ajouter more items

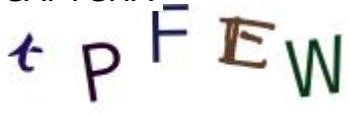
1

more items

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

Consulter

CAPTCHA



Quel code se trouve dans cette image ? Saisissez les caractères affichés dans l'image.
Cette question sert à tester si vous êtes un visiteur humain.

Enregistrer

Infos pratiques

Le livret de famille remis lors du mariage contient les éléments suivants :

- Extrait de l'acte de mariage des époux
- Informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

Le livret de famille délivré lors de la naissance du 1er enfant contient :

- les extraits d'actes de naissance du ou des parents,
- l'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- des informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire. Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré. Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

Hôtel de Ville
Service Etat civil
Avenue des Noës
Tél. : 01 30 13 76 00
Courriel : affaires.generales@mairie-laverriere.fr